



***POLITIQUE
D'ANNULATION DES ACTIVITÉS***

Date de dépôt et approbation :15 janvier 2024

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
1. BUT DE LA POLITIQUE.....	3
2. APPLICATION	3
3. Annulation des activités en raison des conditions hivernales	3
3.1 Entraînements réguliers (groupes récréatifs, équipes, solos et duos).....	3
3.2 Sport-études	3
3.3 Accommodement	4
4. Annulation des activités en raison de la température de l'eau ou de bris mécanique au complexe sportif Desjardins	4
4.1 Entraînements réguliers (groupes récréatifs, équipes, solos et duos).....	4
4.2 Sport-études	4
4.3 Accommodement	4
5. REPRISES DES ACTIVITÉS SUITE À L'ANNULATION EN RAISON DES CONDITIONS HIVERNALES..	5
5.1 Entraînements réguliers en équipes.....	5
5.2 Entraînements réguliers en solos ou en duos	5
5.3 Entraînement des groupes récréatifs.....	5
APPROBATION	5

1. BUT DE LA POLITIQUE

La présente politique vise à préciser le mode de fonctionnement quant au maintien ou à l'annulation des activités régulières du Club Vivalo. À cet effet, le Club souhaite adopter un cadre de référence uniforme et connu de toute la communauté Vivalo.

2. APPLICATION

Cette politique vise le personnel d'encadrement et les athlètes du Club Vivalo, sans égard à leur horaire de travail/d'entraînement ou au nombre d'heures de travail/entraînement à l'horaire par semaine.

3. ANNULATION DES ACTIVITÉS EN RAISON DES CONDITIONS HIVERNALES

3.1 Entraînements réguliers (groupes récréatifs, équipes, solos et duos)

- Lorsque les conditions hivernales nécessitent la fermeture du *Complexe Sportif Desjardins*, les activités du Club sont annulées. Un avis sera publié sur la page Facebook du club.
- Lorsque les conditions hivernales sont mauvaises et que le *Complexe Sportif Desjardins* demeure ouvert, les membres du CA prendront la décision de suspendre ou de maintenir les activités trois (3) heures avant la tenue de ces dernières. L'équipe d'entraîneurs sera consultée avant de prendre une décision. Un avis sera publié sur la page Facebook du club.

3.2 Sport-études

- Lorsque les conditions hivernales nécessitent la suspension des cours par le *Centre de services scolaires des Phares* et que le *Complexe Sportif Desjardins* est fermé, les activités du sport-études sont annulées. Le personnel d'encadrement du sport-études communiquera avec les athlètes et une séance d'entraînement virtuelle sera organisée. Les informations seront publiées sur la page Facebook du Sport-études.
- Lorsque les conditions hivernales nécessitent la suspension des cours par le *Centre de services scolaires des Phares* et que le *Complexe Sportif Desjardins* demeure ouvert, les membres du CA prendront la décision de suspendre ou de maintenir les activités trois (3) heures avant la tenue de ces dernières. L'équipe d'entraîneurs sera consultée avant de prendre une décision. Si l'entraînement est annulé, le personnel d'encadrement du sport-études communiquera avec les athlètes et une séance d'entraînement virtuelle sera organisée.

3.3 Accommodement

- Lorsque les conditions hivernales nécessitent la suspension des cours par le *Centre de services scolaires des Phares*, l'accommodement est annulé au *Complexe sportif Desjardins*.

4. ANNULATION DES ACTIVITÉS EN RAISON DE LA TEMPÉRATURE DE L'EAU OU DE BRIS MÉCANIQUE AU COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS

4.1 Entraînements réguliers (groupes récréatifs, équipes, solos et duos)

- Lorsque des bris mécaniques ou autres problématiques nécessitant la fermeture du *Complexe Sportif Desjardins*, les activités du Club sont annulées. Un avis sera publié sur la page Facebook du club.
- Lorsque la température de l'eau est inférieure à 77°F, les activités du club sont annulées. Un avis sera publié sur la page Facebook du club.

4.2 Sport-études

- Lorsque des bris mécaniques ou autres problématiques nécessitent la fermeture du *Complexe Sportif Desjardins* ou lorsque la température de l'eau est inférieure à 77°F, les activités du sport-études sont annulées au *Complexe sportif Desjardins*. Un avis sera publié sur la page Facebook sport-études.
- Le personnel d'encadrement du sport-études communiquera avec les athlètes et une séance d'entraînement virtuelle sera organisée. Les informations seront publiées sur la page Facebook du Sport-études.

4.3 Accommodement

- Lorsque des bris mécaniques ou autres problématiques nécessitent la fermeture du *Complexe Sportif Desjardins* ou lorsque la température de l'eau est inférieure à 77°F, l'accommodement est annulé au *Complexe sportif Desjardins*. Les athlètes doivent alors se présenter en classe selon l'horaire habituel.

5. REPRISES DES ACTIVITÉS SUITE À L'ANNULATION

5.1 Entraînements réguliers en équipes

Aucune reprise ne sera organisée lorsqu'un entraînement régulier est annulé pour les raisons évoquées aux points 3 et 4. Par contre, le personnel d'encadrement sera rémunéré comme prévu à son horaire de travail.

5.2 Entraînements réguliers en solos ou en duos

Lorsqu'un entraînement en solo ou en duo est annulé pour les raisons évoquées aux points 3 et 4, le personnel d'encadrement tentera, si possible, de reprendre la séance à un autre moment pendant la session. Dans ce cas, le salaire pour la séance sera versé au personnel d'encadrement au moment de la reprise seulement.

5.3 Entraînement des groupes récréatifs

Aucune reprise ne sera organisée lorsqu'un entraînement des groupes récréatifs est annulé pour les raisons évoquées aux points 3 et 4. Le personnel d'encadrement sera rémunéré comme prévu à son horaire de travail.

APPROBATION

La présente politique a été approuvée le **15 janvier 2024** par le Conseil d'administration du Club Vivel.